

Esserts-Blay

# RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



*Les bons réflexes*

Photo: B. De Visscher



Document à conserver



Esserts-Blay

# Esserts-Blay et les risques majeurs

La commune d'Esserts-Blay participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Photo: B. De Visscher

## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA - n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## RISQUES MAJEURS

*Esserts-Blay*

### Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

### Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses

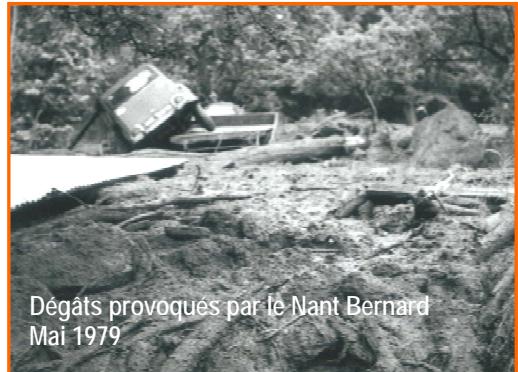
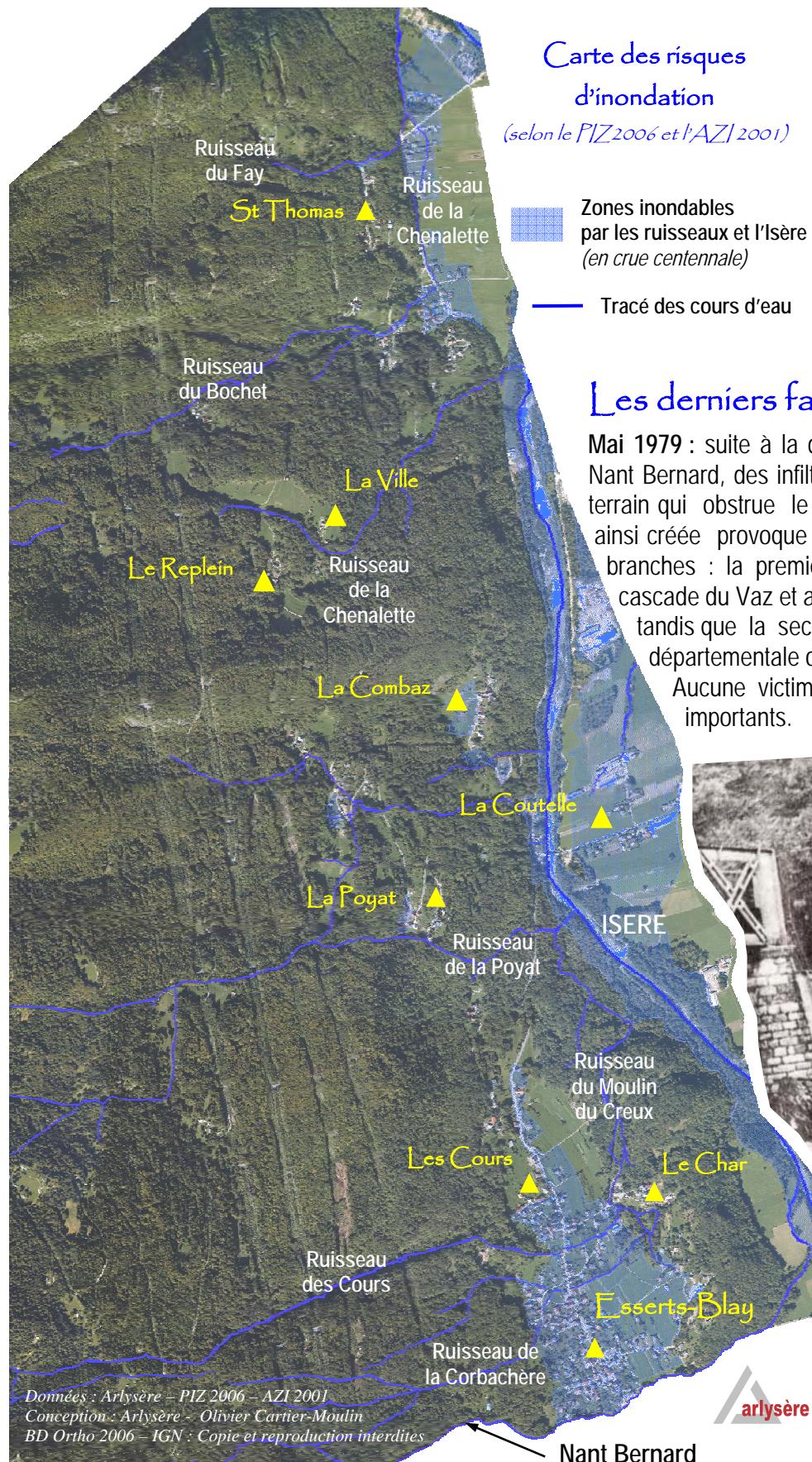


Rupture de barrage



# Les crues torrentielles et inondations

La commune d'Esserts-Blay est parcourue par de nombreux ruisseaux qui descendent depuis les versants de la Grande Lanche pour rejoindre l'Isère. Ces cours d'eau sont périodiquement soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux. Ces crues transportent parfois de grandes quantités de matériaux qui peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui en se rompant, peuvent libérer une vague dévastatrice.

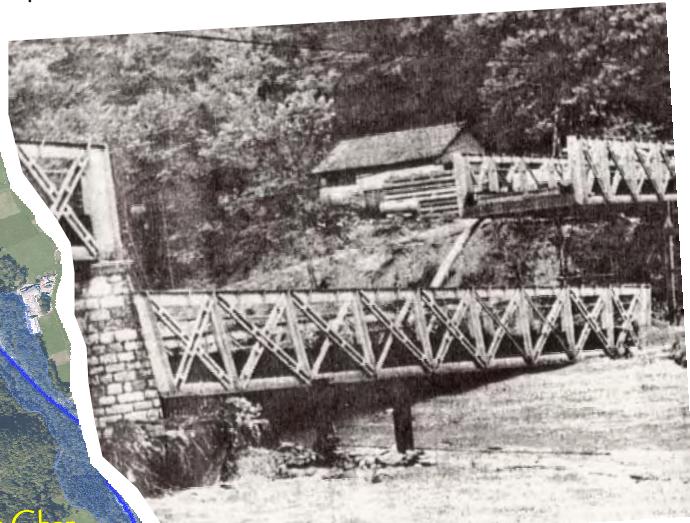


Dégâts provoqués par le Nant Bernard Mai 1979

## Les derniers faits marquants :

**Mai 1979** : suite à la déivation d'un ruisseau sur la rive droite du Nant Bernard, des infiltrations d'eau déclenchent un glissement de terrain qui obstrue le lit du ruisseau. En se rompant, l'embâcle ainsi créé provoque une coulée boueuse qui se sépare en deux branches : la première sort du lit du torrent au niveau de la cascade du Vaz et atteint les zones habitées à l'amont du village tandis que la seconde suit le lit jusqu'au pont sur la route départementale où elle inonde des caves d'habitations.

Aucune victime n'est à déplorer mais les dégâts sont importants.



**11 Octobre 1981** : suite à une période de fortes précipitations, l'Isère en crue ébranle le pont reliant La Bâthie à Esserts-Blay qui était alors en travaux. Dans la nuit, le pont s'écroule dans le lit de la rivière, emportant avec lui la canalisation d'eau potable qui alimente le secteur de la plaine.



**14 Mai 1999** : suite à un violent orage combiné à la fonte des neiges, le Nant Bernard grossit et emporte de nombreux bois. Ces matériaux, accumulés dans le lit du torrent par les avalanches qui s'y écoulent, bouchèrent les deux ponts situés en amont du village, ce qui fit déborder le ruisseau sur les deux rives : plusieurs caves d'Esserts-Blay furent inondées.

## Les ouvrages de protection

Suite aux crues du Nant Bernard de 1979 et 1999, une première série d'ouvrages de protection fut réalisée sur les berges du torrent. En 1979, une digue en terre fut érigée en aval de la cascade du Va en rive gauche du torrent afin d'empêcher le torrent de sortir de son lit, protégeant ainsi en partie les habitations du haut du village. Suite aux événements de 1999, cette digue fut prolongée.



Matériaux charriés par la crue

14 Mai 1999

Actuellement, une étude menée par le cabinet Hydrolac est en cours pour déterminer le moyen le plus approprié de retenir les matériaux dans le lit du torrent et ainsi limiter les effets d'embâcles qui furent à l'origine des dégâts causés par les crues de 1979 et 1999.

Pour ce faire, la solution envisagée consisterait en la construction de plusieurs ouvrages de rétention disséminés le long du torrent. Ce projet, encore à l'étude, doit être validé prochainement.

## Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

### Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages  
Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

## La prise en compte des risques dans l'aménagement

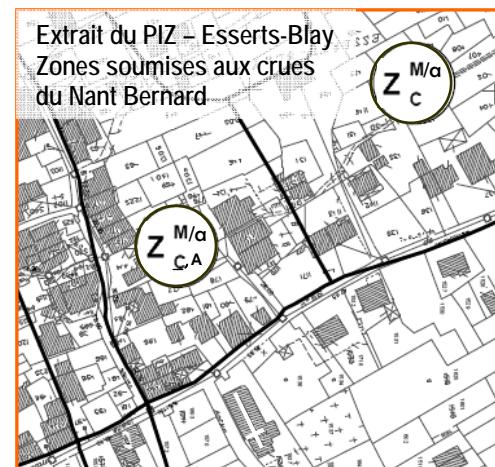
### L'Atlas des Zones Inondables (AZI)

L'atlas des zones inondables de l'Isère sur la section Albertville-La Léchère a été réalisé en 2002 par la société Hydrétudes, sous la direction de la DDE de la Savoie. Ce document de référence recense tous les secteurs inondables par l'Isère en crue centennale sur une carte qui distingue 4 niveaux d'intensité. Il permet ainsi d'assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et d'information aux populations.

### Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ, réalisé en 2006, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU.

Dans les zones soumises aux risques naturels, et notamment dans les secteurs soumis aux inondations, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.





## Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, qui peut se traduire par diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des sites et des matériaux considérés.

Dans nos régions de montagne, on distingue plusieurs types de mouvements de terrain : les effondrements, les chutes de rochers, les glissements de terrain et le phénomène de retrait-gonflement.

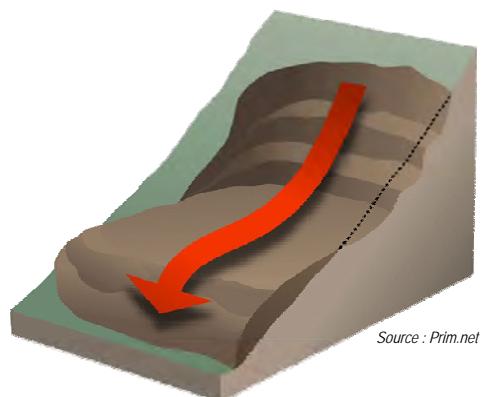
A Essarts-Blay, la nature géologique du sol et l'absence de relief très prononcé font que le principal type de mouvements de terrain auquel on peut être confronté est le glissement de terrain.

Quelques chutes de rochers peuvent également être observées en certains endroits sans toutefois menacer les secteurs habités de la commune.

Le **glissement de terrain** se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes.

Suite à une saturation du sol en eau, ce type de phénomène peut s'accélérer et évoluer en coulée boueuse pouvant être dévastatrice.

#### Schéma en coupe d'un glissement de terrain



Source : Prim.net

## Principaux secteurs concernés sur la commune

Le lieu-dit « La Coutellat », situé directement en amont du pont de la Coutelle, est le principal secteur touché par les mouvements de terrain. Régulièrement, des bois et pierres se détachent de cette en glissement pour finir sur la route.

**En Novembre 1944**, une coulée de boue a même enseveli un jardin et un atelier de menuiserie. La route avait été coupée pendant une longue période.

### *Les bons réflexes*

### *Pendant l'évènement*



## Eloignez vous de la zone dangereuse

*Pour vous mettre en sécurité,  
fuyez latéralement la zone  
instable pour ne pas être  
enseveli*

## *Après l'évènement*



## Coupez le gaz et l'électricité

*Pour éviter l'électrocution ou  
l'explosion*



*Informez la mairie de la situation.*



## Les mesures de prévention

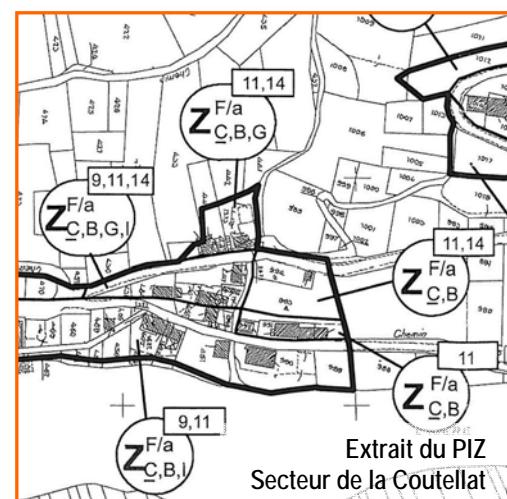
## Les travaux de protection

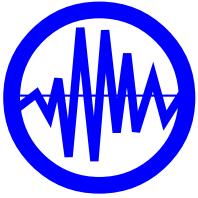
Afin s'assainir cette zone de glissement, un drain a été creusé à l'amont, au lieu-dit « Le Noyeraié ». Ce drain a été réalisé par les élus, lors de corvées effectuées entre 1985 et 1986.

Plus récemment, les services de l'Equipement ont procédé à la coupe d'arbres qui menaçaient la route et des grillages pare-pierres ont été installés.

## La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ en 2006 permet de répondre aux objectifs de prévention des risques de mouvements de terrains en règlementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, mise en place d'ouvrages de protection, interdiction de rejet d'eau par infiltration... Le PIZ est consultable en mairie





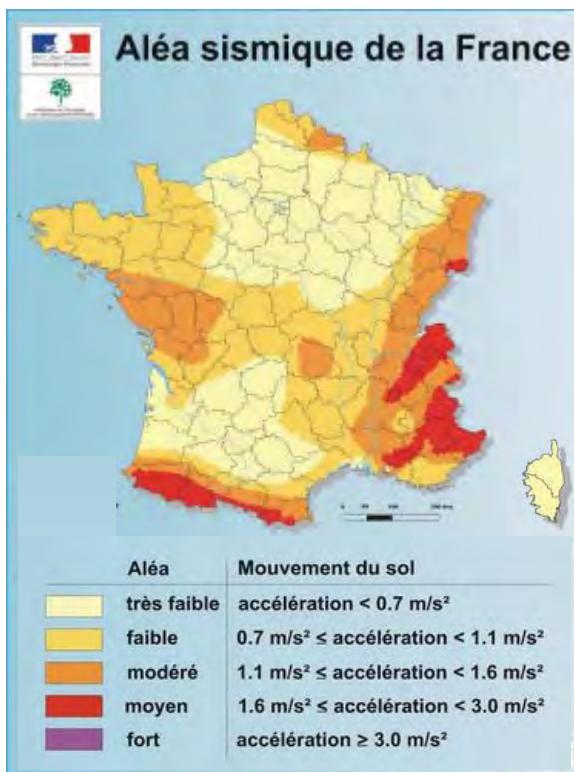
# Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune d'Esserts-Blay est classée en zone d'aléa sismique moyen selon le nouveau zonage sismique en vigueur (voir carte ci-dessous).

Les bons réflexes	
Pendant la secousse	
	Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide Pour éviter les chutes d'objet
	Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments Pour éviter d'être enseveli
Après la 1 <sup>re</sup> secousse	
	Coupez le gaz et l'électricité Pour éviter l'électrocution ou l'explosion
	Evacuez les locaux touchés.
	Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz Pour vous informer de l'évolution de la situation
	Ne téléphonez pas Pour libérer les lignes pour les secours
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

## Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action, appelé Plan Séisme a été mis en place depuis 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



## Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

Programme national de prévention du risque sismique :

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Association Française du Génie Parasismique :

[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



# Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages, grêle et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter Esserts-Blay.

Toits et cheminées arrachés suite à la tempête du 27 Février 1990



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule



Pluie - Inondations

## Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

## Les bons réflexes



### Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



### Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



### Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

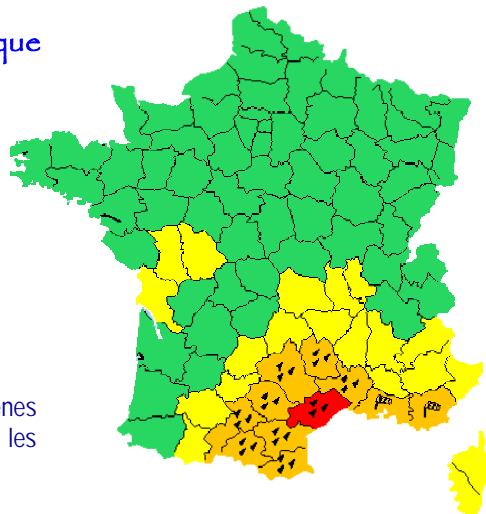


### Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

## Carte de vigilance météorologique

(Exemple)



Pas de vigilance particulière.

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



## L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités

### Les bons réflexes

-  **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**  
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
-  **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**  
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
-  **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  **Ne téléphonez pas**  
Pour libérer les lignes pour les secours
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
Leurs enseignants s'en occupent !

### Prévention :



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Au niveau de la commune d'Esserts-Blay et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



# Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune d'Esserts-Blay. Néanmoins, l'approvisionnement des particuliers en fioul ou en gaz peut générer un transit de matières dangereuses sur les routes qui parcourent le territoire communal.



suivez les consignes et  
tenez vous prêt à  
évacuer sur ordre des  
autorités

## Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Ne fumez pas

Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

## Prévention et réglementation :



Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

## Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Plaque-étiquette

Code Danger  
33 = Liquide très inflammable

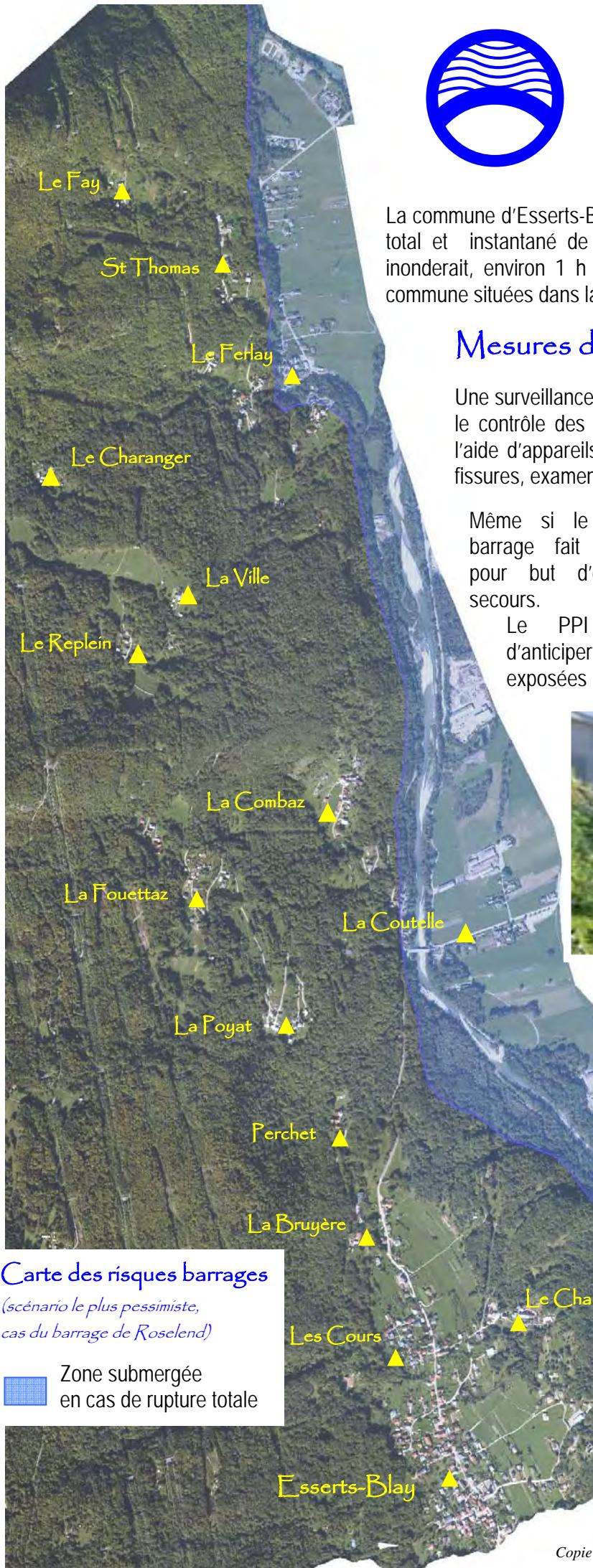
Code Matière  
1203 = Essence sans plomb

33  
1203

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



# La rupture de barrage



La commune d'Esserts-Blay est située à l'aval du barrage de Tignes. L'effacement total et instantané de ce barrage provoquerait une onde de submersion qui inonderait, environ 1 h 30 après la rupture de l'ouvrage, les habitations de la commune situées dans la plaine basse (*voir carte ci-contre*).

## Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours.

Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Le barrage de Tignes

## Les bons réflexes



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches



Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion  
Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de l'évolution de la situation  
Ne téléphonez pas  
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en occupent !

# L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

**Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Cette sirène n'est pas audible à Esserts-Blay. Par contre, vous pouvez l'entendre sur Albertville ou à proximité des sites industriels de Frontenex et Ugine par exemple.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez-vous dans un bâtiment et écoutez la radio 103.9 FM !**

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

**Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredis des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Cette sirène n'est pas audible à Esserts-Blay mais seulement à Albertville et dans le Beaufortain.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

**Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

**Radio et télévisions.** En Savoie, les informations et consignes à suivre en cas de risque majeur sont diffusées par les autorités via **France Bleu Pays de Savoie** sur 103.9 FM.



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune d'Esserts-Blay ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.

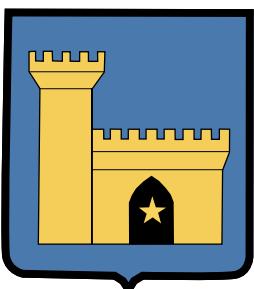
*Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !*

## Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement  
*(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)*
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

## Pour en savoir plus : Mairie d'Esserts-Blay



Chef Lieu – 73540 ESSERTS-BLAY

Tél (04) 79 31 00 75 - Fax (04) 79 31 04 99 - Mail : [mairie.essertsblay@wanadoo.fr](mailto:mairie.essertsblay@wanadoo.fr)  
[www.essertsblay.com](http://www.essertsblay.com)

*Horaires d'ouverture :*

*lundi : 16h00-19h00 / mardi, vendredi : 15h00-18h00 / mercredi : 10h00-12h00*

**Institut des Risques Majeurs (IRMa) :** [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

**Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs :** [www.prim.net](http://www.prim.net)

# Les bons réflexes en cas de risque

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz  
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas  
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en occupent !



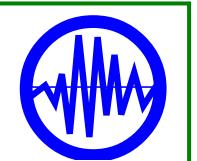
Soyez solidaires !  
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Phénomènes météo



Rupture de barrage



Risques technologiques



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Eloignez vous de la zone dangereuse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Renseignez-vous  
Soyez vigilants



Gagnez les hauteurs



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Montez à pied dans les étages



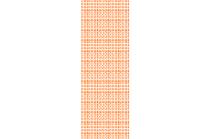
Evacuez les locaux touchés.



Coupez le gaz et l'électricité



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Rentrez chez vous  
Fermez les ouvertures



Ne fumez pas  
Ni flamme, ni étincelle

## Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales :

15

Sapeurs Pompiers :

18 ou 112

Gendarmerie d'Albertville : 04 79 32 00 17

Mairie d'Esserts-Blay :

04 79 31 00 75

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités  
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès - BP 20109 - 73207 ALBERTVILLE Cedex  
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail [contact@arlysere.fr](mailto:contact@arlysere.fr) - Internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

